



Compte-rendu de CAPD du mardi 4 novembre 2014

Départs en stages de formation

Ordre du jour :

1. Déclarations liminaires
2. Départs en stages de formation
3. Questions diverses

1. En réponse à la déclaration liminaire du SE-Unsa

En résumé, concernant la gestion des intempéries, le directeur académique accepte le principe d'une table ronde associant des directeurs d'écoles, les représentants du personnel et l'administration.

Sur l'harmonisation académique du mouvement intra-départemental, le directeur académique nous informe que les travaux sont déjà engagés sous l'égide de madame le Recteur. Nous lui redemandons de préserver au maximum les spécificités de notre circulaire gardoise et lui faisons part de nos craintes devant l'absence de dialogue avec les représentants des personnels.

Sur l'absence de stage de formation ou d'animation pédagogique sur la question des rythmes de vie de l'enfant, M. le directeur académique déplore en effet que cela n'ait pas été fait plus tôt. « Ce travail de fond est important, il faut trouver le moyen de le mettre en œuvre ».

Sur l'évaluation des personnels, le directeur académique reconnaît qu'il faut porter une réflexion sur l'accompagnement de la carrière d'un enseignant au sens large.

2. Départs en formation

Certains stages étaient déficitaires, on a envisagé que des candidats puissent participer à 4 stages s'ils sont incomplets dans la mesure où cela ne lèse personne.

Stage direction d'école : les organisations syndicales font la proposition que les chargés d'école et faisant fonction soient d'office sur la liste d'aptitude, après un an d'exercice.

Le directeur académique reconnaît que l'idée est pertinente mais réserve sa décision finale après un groupe de travail au premier trimestre qui abordera la formation et l'affectation des directeurs au sens large.

Sur les stages de formation liaison CM2-6^{ème}, le Se-UNSA réitère pour la troisième année consécutive que les demandes de « stages » école/collège (qui ne sont que des réunions, pas de la formation) ne soient pas comptabilisées sur le temps de formation (pour éviter qu'ils perdent du barème inutilement). Il en va de même pour l'ensemble des stages à public désigné.

Le directeur académique s'engage à modifier cette disposition qu'il juge inappropriée.

Cette année, les résultats sont communiqués à la suite de la CAPD sur le logiciel GAIA pour le plan départemental de formation 2014/2015 via le portail Arena : <http://si2d.ac-montpellier.fr/>

Il suffit de se munir de ses identifiants.

Les résultats se trouvent également sur l'application DOKIA.

3. Questions diverses

Faisant suite au groupe de travail sur les règles de l'avancement et compte tenu de l'avis défavorable des 3 organisations syndicales, le directeur académique nous informe qu'il a entendu nos arguments et que les règles resteront donc inchangées.

1. Pourquoi tous les TICE qui ne sont pas directeurs ne disposent-ils pas d'une clé OTP afin de mener à bien leur mission auprès des équipes ?

Réponse : Les clés ont bien été reçues mais elles doivent encore être activées par les services du Rectorat (DASI)

2. Quelles mesures avez-vous prises pour informer les écoles en cas de nouvel épisode météorologique ?

Réponse : Cette question sera abordée lors de la table ronde accordée par le directeur académique.

3. A quelle date sera versée la part variable de la prime éclair 2013-2014 ? Y a-t-il des critères d'attribution ? Quels sont-ils ?

Réponse : Elle sera versée sur le salaire du mois de novembre et les critères sont inchangés par rapport aux années précédentes.

4. De la même manière, à quelle date sera connu le montant de la dotation pour l'accompagnement éducatif ?

Réponse : Un courrier sera adressé aux IEN d'ici la fin de la semaine précisant le montant alloué à la circonscription.

5. Concernant les stagiaires, pouvez-vous nous indiquer la marche à suivre pour que soient remboursés leurs frais de déplacement ?

Réponse : L'indemnité Forfaitaire de Déplacement (IDF) sera versée aux stagiaires concernés (règles d'attribution précises) sur dix mois à partir de novembre (dix fois 100 euros = 1000 euros au total sur l'année).

6. Quand et comment comptez-vous informer les écoles du département de la création d'une mission « jeu d'échec » ?

Réponse : Le porteur de ce projet n'est pas missionné par le directeur académique mais par Canopée. Une information sera diffusée en temps opportun probablement par le site internet de la DSDEN lorsque le projet définitif sera communiqué par Canopée.

7. Organisation de l'APC : L'APC prime sur l'organisation des TAP. La pause méridienne doit être de 1h30 minimum conformément au règlement départemental. S'il n'y a pas classe l'après-midi, ce n'est plus une « pause méridienne ». L'APC peut donc dépasser 30 mn.